

Les AIDES

25% de subventions

aux Entreprises

C'est la participation de la Communauté de communes des 4 Rivières pour accompagner les TPE, PME et industries de son territoire lors des phases majeures de leur vie :

Création - Croissance - Transmission

Jusqu'à **15 000€** dès **10 000€** d'investissement



IMMOBILIER d'entreprise

INDUSTRIELS

⊙ Projets de construction, d'acquisition et de rénovation

Bâtiments d'exploitation et/ou de stockage.

COMMERÇANTS ET ARTISANS

⊙ Devantures commerciales

Projets de réhabilitation / rénovation et d'embellissement de devantures commerciales.

⊙ Projets de construction, d'acquisition et de rénovation

Bureaux et locaux d'activités neufs, rénovés ou restructurés.

AGRICULTEURS

⊙ Locaux de transformation et de vente directe

Création ou réhabilitation d'espaces de vente directe de produits et de locaux de transformation de production agricole.

⊙ Pour les projets de développement ou d'installation d'envergure (+ de 250 m²)

La CC4R mène une politique conjointe avec le département de Haute-Saône. Une subvention de **10%** (5% CC4R et 5% département) dès **30 000 € HT** d'investissement, plafonnée à **100 000 €** peut être attribuée.

INVESTISSEMENT matériel

La CC4R abonde ces 3 dispositifs économiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 5% des dépenses éligibles sous forme de subvention.

PME

⊙ Avance remboursable à taux zéro

De 16 000 € à 250 000 € pour le matériel.
De 20 000 € à 200 000 € pour la création/ croissance/ transmission.
Jusqu'à 50 000 € pour le recrutement de cadres correspondant au salaire de la première année.

TPE

⊙ Avance remboursable à taux zéro

De 2 000 € à 45 000 € pour la création/reprise, la croissance et le matériel.

INDUSTRIELS

⊙ Décarbonation des industries

Subvention jusqu'à 30 000 € pour l'aide au conseil.
Subvention de 10 000 à 200 000 € pour de l'investissement.

HÉBERGEMENTS touristiques

⊙ Meublés de tourisme (<14 lits)

⊙ Hébergements de groupes (>14 lits)

⊙ Chambres d'hôtes

Une labélisation de niveau 3 minimum doit être visée avec une commercialisation annuelle sur 6 mois minimum.

⊙ Itinérances

Création ou requalification d'hébergements touristiques situés sur les itinéraires de la Via Francigena et de la Voie Bleue.

ATTENTION : toute demande de subvention doit être déposée avant la signature des devis.

Les partenaires économiques de la CC4R :

